

Avis adopté

Séance plénière du 11 juillet 2023

Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses

Déclaration du groupe de la Coopération

Tant que les villes ne seront pas à la campagne, ceux qui habitent dans ce que cet avis définit comme les « zones peu denses », auront besoin de moyens de transports pour aller à l'école, travailler, se soigner, accomplir un certain nombre de formalités non encore totalement dématérialisées et avoir une vie sociale, culturelle ou sportive.

Et si l'on veut réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut des transports en commun ou à tout le moins collectifs. C'est là une ambition à laquelle nous adhérons pleinement. L'avis plaide également de manière ambitieuse pour un bouquet de solutions mises à disposition de nos concitoyens.

Solutions envisagées de manière très souples en y incluant marche, vélo, covoiturage et transport à la demande dans certains cas, sans nier le besoin qui restera de moyens de transport individuels, mais qui peuvent être plus propres et notamment électriques s'ils sont accompagnés des aides adaptées. Nous retenons particulièrement la préconisation n° 8 sur le transport d'utilité sociale et plus généralement les dispositions basées sur l'entraide le partage et la solidarité.

Le rôle de l'ESS et des associations y est bien mis en lumière, même si la question de leurs moyens d'action est peu abordée. Sur ce terrain, nous sommes un peu réservés sur le fait que les sources de financement ne soient envisagées que sous l'angle du versement mobilité à la charge des entreprises. Lorsque nous serons dans une économie totalement circulaire où entreprises, emplois, services et consommateurs seront étroitement liés, ce seul mode de financement sera incontournable.

Mais à l'heure actuelle, c'est une charge qui pèse sur un seul acteur et sans lien indéniable entre l'activité économique et l'objet de cette taxe. Il nous faut réinvestir collectivement dans une approche différente de nos mobilités : c'est l'objectif de la préconisation n° 14 qui demande un plan d'investissement dans les transports collectifs.

C'est aussi le sens des différentes mesures visant à des changements d'usage : de certains réseaux routiers, de l'utilisation d'un véhicule particulier ou d'habitudes qui nous font demander au collectif la même souplesse que celle dont nous disposons dans un usage individuel qui doit évoluer profondément.

Si les villes resteront très différentes des campagnes, nous pouvons faire en sorte de passer de l'un à l'autre plus facilement, de manière plus propre et pourquoi pas en jouant sur plus de solidarité et d'entraide.

Nous avons voté favorablement l'avis.